



Pb impayé enfant : quel retournement contre les parents

Par **wonka**, le **20/11/2008** à **12:19**

Bonjour,

Mon frère agé de 22 ans a quitté son emploi et n'a donc plus aucun revenus.

Il a un crédit à la consommation avec un remboursement mensuel de 60 € / mois ainsi que son assurance voiture de prélevé tous les mois de 90 €.

Il est a découvert depuis 2 mois maintenant (-400 €) qui ne renfloue pas vu qu'il n'a plus de revenus.

Dans la mesure où il n'est pas solvable, vers qui la banque va se retourner en premier ? Et pour le crédit à la consommation ???

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **timati**, le **20/11/2008** à **12:34**

Bonjour,

Il n'a pas d'assedics? En a t-il fait la demande? (si, bien entendu il a travaillé suffisamment

longtemps).

Pour votre question, la banque va finir par rejeter les prélèvements de l'assurance voiture qui va certainement résilier le contrat ou exiger les sommes jusqu'à date anniversaire.

Votre frère risque à terme d'être saisi s'il ne s'acquitte pas de ses dettes mais je ne pense pas qu'il y ait d'autres personnes concernées à moins bien sûr qu'il y ait co-signataire ou garant sur le prêt?

La meilleure solution serait peut-être de vendre la voiture afin de ne plus avoir d'assurance et de rembourser tout ou partie du découvert avec la somme récupérée en attendant de retrouver un emploi.

Par **wonka**, le **20/11/2008 à 13:19**

Merci pour votre réponse rapide.
Il n'a pas droit aux assédics vu qu'il a démissionné.

Il n'y a aucun co-signataire ou garant donc ... il est seul responsable ?

Pour la voiture elle ne vaut malheureusement plus rien car il a eu deux accidents responsable (en plus) et il ne l'a même pas commencé à la payer. Son crédit à la consommation concerne justement la voiture.

De plus, il a une amende de 471 € à payer qu'il ne peut évidemment pas rembourser même en le mensualisant.

Concrètement qu'est ce que risque la famille vu qu'il n'est solvable en rien ?

Par **Marion2**, le **20/11/2008 à 14:01**

Votre frère peut peut-être faire une demande de surendettement, ce qui lui éviterait de gros problèmes.

Dans votre cas, la famille ne risque rien (puisque pas de garant).

Cordialement